La Vigie

Collectif de lutte contre l'extrême droite, Sète et bassin de Thau

Numéro 10 - octobre/novembre 2026

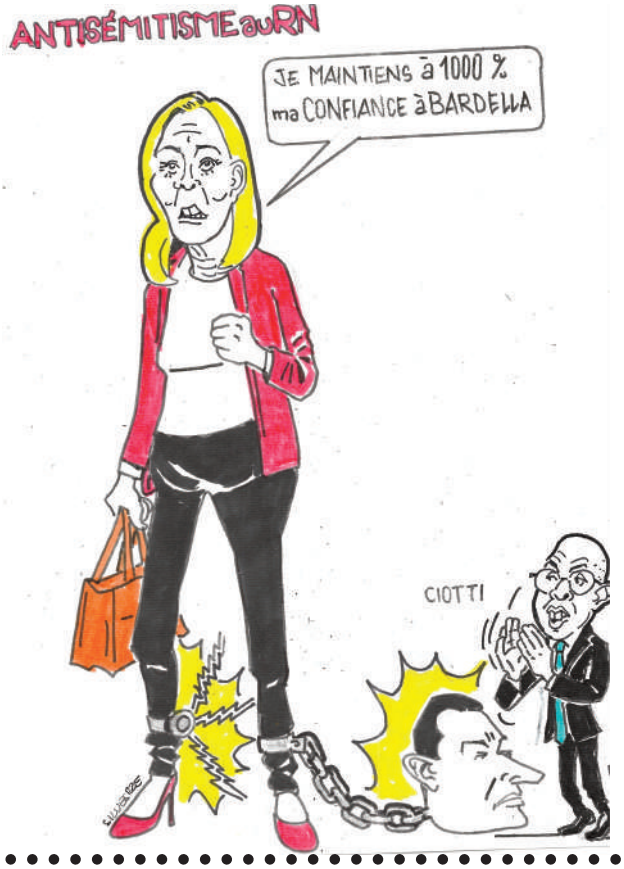
Cachez cet antisémitisme…

Jordan Bardella, adoubé par Marine Le Pen comme futur premier ministre en cas d'accession de l'extrême droite à l'Élysée en 2027, a fait preuve d'un « *antisémitisme obsessionnel* » selon l'enquête documentée de Mediapart. Depuis 2015, il s'efforce de mettre en musique la stratégie de « dédiabolisation » d'une Marine Le Pen qui déclare que le FN (bien que co-fondé par des figures de la collaboration et d'anciens de la Waffen-SS) est le « *meilleur bouclier* » pour protéger les Français·es de confession juive.

Or, avec *Mediapart*, on découvre un Jordan Bardella à l'opposé de cette vitrine, totalement aligné sur les thèses de l'activiste antisémite multi condamné Alain Soral, qui défendait par exemple l'existence d'un prétendu complot juif visant à contrôler l'« *ordre mondial* ».
Dans ces documents (2013 à 2015) consultés par Mediapart, l'actuel président du RN dénonce le fait que « *les banques sont toutes détenues par des Juifs* ». Ou que « *le juif doit dominer les autres peuples, les écraser et les voler, un sioniste est forcément juif, et en profondeur. En France, deux bels exemples sont BHL (Bernard-Henri Lévy) ou Attali. Et c'est ce qu'ils veulent, un Nouvel Ordre Mondial dominé par Israël, avec bien sûr Jérusalem comme capitale* ». Ou que les ministères « *les plus importants reviennent à des personnes pour qui Israël et l'intérêt bancaire priment sur les intérêts français* ».

Aujourd'hui, il dément ces informations, dénonçant contre toute évidence des « *faux grossiers* » et une « *véritable opération de barbouzerie* ». Se rendant compte qu'aucune personne sensée ne le suit dans ce déni, il se réfugie en même temps derrière une excuse simple : il était mineur et il n'aurait alors pas été un militant actif.
Drôle de défense ! Je ne l'ai pas fait et, de toute façon, je suis excusable de l'avoir fait puisque j'étais jeune et non militant !? A se demander s'il a pris le temps de lire entièrement son livre dit « autobiographique » qui indique qu'il a rejoint le RN en 2012, à 16 ans, a été nommé, 2 ans plus tard, président de la fédération départementale 93 du FN puis, l'année suivante, conseiller régional.
Et surtout à se demander s'il a vraiment changé ?! En 2023 il affirmait encore que Jean-Marie Le Pen « *n'était pas antisémite* » et il faisait la promotion de Dieudonné - humoriste condamné à de nombreuses reprises pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale ou religieuse, diffamation, injure raciste, négationnisme et apologie du terrorisme.

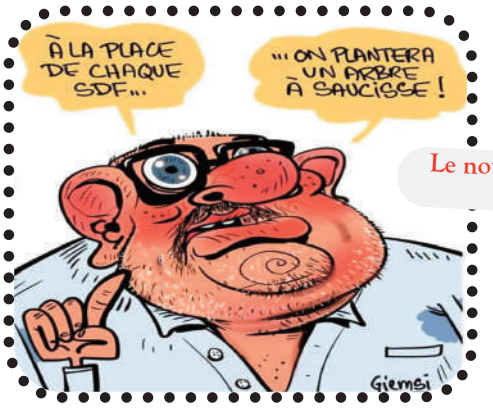




La mairie de Carcassonne dans la tourmente

Le maire RN, Christophe Barthès, élu en mars 2026, n'a pas tardé à montrer comment une municipalité entre les mains de l'extrême droite applique immédiatement son idéologie à l'échelle locale : drapeau européen supprimé, arrêté anti-mendicité, laïcité bafouée, coupes budgétaires pour les associations, mesures d'exclusion contre les syndicats, pression contre la culture …

Dans ce début d'exercice de mandat tout puissant, le nouvel élu n'avait pas prévu les révélations accablantes du *Midi Libre*, contenues dans une vidéo publiée le 8 septembre 2026. Le journal dévoile ainsi les propos d'une patrouille de la police municipale en service à Carcassonne le 6 novembre 2025 : propos racistes, misogynes, homophobes et séditieux, ad nauseam. Ce sont pour l'essentiel ceux du brigadier-chef, César R., 50 ans, ancien parachutiste, membre du RN et du service d'ordre de Jordan Bardella (le 6 février 2026 à Carcassonne par exemple), proche du maire actuel. Il croyait avoir éteint la nouvelle caméra-piéton dont il disposait mais il n'en était rien et elle a tout est enregistré.



Le nouveau maire de Carcassonne interdit la mendicité

Vives réactions après la diffusion de la vidéo des agents municipaux. En voici 3 :

*Le brigadier César R porte plainte pour atteinte à la vie privée lorsque la vidéo a commencé à circuler au sein de la municipalité.
*Le maire, dans un communiqué, condamne ces propos tenus en 2025, avant son élection, et obtenus, selon lui, afin d'exonérer son poulain, par une « caméra-piéton dérobée ». De plus, il prétend que la précédente municipalité aurait « étouffé » l'affaire « sans y apporter la moindre réponse », ce qui est faux. L'ancienne mairie a diligenté une enquête interne dont les résultats ont été délivrés en mai 2026. Malgré ce, Christophe Barthès garde le brigadier César R. bien présent à ses côtés alors que la mairie et le parquet de Carcassonne l'ont suspendu.
*Le RN exclut le meneur de la patrouille et le radie des effectifs du service d'ordre du parti.

Aujourd'hui, des témoignages de Carcassonnais.es attestent d'un climat nauséabond dans la ville avec « libération de la parole raciste », « agressivité dans les quartiers populaires », « violences ».
Le 21 juin, lors de la fête de la musique, on voit sur une vidéo un agent de la police nationale, cette fois, projeter violemment un homme à terre : c'est un SDF de 29 ans, mort 2 semaines plus tard. Une enquête judiciaire est en cours.

Le maire RN, confronté à des révélations sur sa police municipale, veut empêcher son opposition de s'exprimer en conseil. Il utilise à ces fins de faux prétextes qui soulèvent l'indignation. En effet, l'édile a ouvert la séance du 24 septembre en refusant de donner la parole aux leaders de l'opposition. Motif : ils n'ont pas envoyé leurs questions « *détaillées 72 heures avant la tenue du conseil* ». Le maire, à l'encontre de preuves avérées — des mails internes —, tente de contrôler le récit des événements, soutenant toujours qu'il n'était pas au courant des propos condamnables du brigadier-chef et de ses collègues.

L'atmosphère de la ville s'assombrit encore lorsque le Canard enchaîné, ce 18 septembre, diffuse une vidéo du 7 octobre 2025. Dans la cathédrale Saint-Michel, en présence du maire actuel, l'aumônier du régiment des parachutistes, dans un sermon politique et identitaire, encourage les militaires présents « *… à combattre … à avoir ce courage … sinon d'autres prendront notre place … Calmez-vous les gauchistes ! Chut ! Respirez par le nez !* ». Il reprend ainsi, sans prononcer le mot, la théorie du grand remplacement. Ambiance brune dans la cité audoise.
Sources : *Midi Libre, La Pieuvre du Midi, Le Canard Enchaîné*
Retrouvez la version longue de cet article sur le média en ligne Plurielle. info à l'adresse
https://plurielle.info/la-vigie-le-rn-dans-la-tourmente-a-carcassonne/

Procès de Ménard : 7 500 euros d'amende requis pour refus de mariage

Suite au rejet par Robert Ménard de la proposition du parquet du « plaider coupable », le maire de Béziers était convoqué devant le Tribunal de Montpellier, le 30 septembre, pour son refus de célébrer en juillet 2023 le mariage d'une Biterroise et de son compagnon (sous OQTF, obligation de quitter le territoire français) - voir en particulier notre article dans La Vigie n°3.
Eva M. et Mustapha B ainsi que des Associations comme la LDH, SOS Racisme ou Les Amoureux du ban public l'avaient assigné en justice.
Robert Ménard était, légalement, susceptible d'être condamné à 5 ans de prison, 75 000€ d'amende ainsi qu'à l'inéligibilité.
Depuis 3 ans, Robert Ménard mène une campagne médiatique ! Il avait d'abord cherché à salir Mustapha B. en déclarant sur *Cnews* que celui-ci aurait été «*condamné à de la prison pour des viols en réunion* ».

Dans sa plainte pour diffamation, l'avocate d'Eva M et MustaphaB démontrait que dans le dossier de son client n'apparaît aucune infraction sexuelle mais, en septembre 2021, « u*ne peine de 8 mois d'emprisonnement intégralement assortis du sursis pour un vol avec violence ayant entraîné une incapacité de travail n'excédant pas 8 jours et escroquerie* ». Seul « argument » de Robert Ménard : « *ma langue a fourché* » !
Doutant de la sincérité de l'intention matrimoniale, il avait ensuite saisi le procureur de la République, sans succès, faute d'indices allant dans ce sens.
Mais, quelques jours après le refus, le 20 juillet 2023, le préfet de l'Hérault expulsait Mustapha B en Algérie de façon totalement dérogatoire !

Robert Ménard a ensuite mené une campagne politique pour faire changer la loi, obtenant même le soutien d'Emmanuel Macron qui, suivi par les Darmanin, Retailleau et autres aussi tristes sires, a qualifié la règle actuelle « *d'ubuesque* » ! Campagne restée sans succès à ce jour.



Le 30 septembre, les pluies torrentielles n'ont pas empêché de nombreux soutiens de ce couple (marié depuis en Algérie) d'être présents devant le Tribunal.
Robert Ménard, lui, avait affrété deux cars pour transporter de nombreux élus de son bord, dont les maires de St Brès, Villeneuve-lès-Béziers ou Servian. Et, bien sûr, celui d'Agde (Aurélien Lopez-Liguori, ex-député de la circonscription) avec une bonne partie de son conseil municipal. Toutes et tous débitaient que, puisqu'ils estiment la loi « *ubuesque* », il n'y a pas lieu de la respecter !
Lors de sa comparution, Robert Ménard a repris son sempiternel discours sur la liberté de conscience et un soi-disant conflit entre son rôle d'officier d'état civil et celui d'officier de police judiciaire, proclamant que « *si c'était à refaire, bien entendu que j'aurais la même attitude* ».

Ses témoins dits « de moralité », Bruno Retailleau (ancien ministre de l'Intérieur qui affirme par ailleurs que « *l'Etat de droit n'est pas intangible* ») ou David Lisnard (président de l'Association des maires de France) ainsi que Stéphane Demilly (le sénateur qui a porté la proposition de loi sur l'interdiction de mariage des OQTF) sont restés sur le même thème.

Le Ministère public, quant à lui, a rappelé la valeur constitutionnelle du droit au mariage et l'obligation légale de l'élu de respecter la loi.
Mais, malgré un réquisitoire très sévère, il s'est contenté de demander une amende de 7500 €, à la grande insatisfaction de l'avocate du couple et de celle des parties civiles.
L'affaire a été mise en délibéré au 1er décembre 2026.
Précisons que les juges du siège sont toutefois libres de ne pas suivre ces réquisitions et peuvent très bien réintroduire, en particulier, une peine d'inéligibilité.
A suivre ! ...

«On ne les a jamais essayés» ?
Mais ils sont à l'oeuvre!

Voici les mesures édifiantes prises par les mairies d'extrême droite :



▪ Libertés de circulation

à Castres : Le maire RN s'oppose au rassemblement annuel d'une centaine de caravanes de Voyageurs (que d'aucuns appellent les gens du voyage) installées sur le complexe sportif de la Borde-Basse. Il a refusé de leur fournir un accès à l'électricité et à l'eau et il s'est appuyé sur le refus par l'agglomération Castres-Mazamet de revoir le schéma départemental afin de créer une aire de passage de 200 places.



▪ Culture

à Vauvert : suppression de la subvention de 65000 € à l'association qui organise depuis 12 ans le festival de jazz.
à Orange : annulation d'un concert gratuit en hommage au groupe Queen, alors qu'il avait été validé en 2025.
à Cagnes-sur-mer : après 17 ans d'existence, la MDAC (Maison des Artistes Cagnoise), lieu de création libre et inclusif, est privée du local qu'elle utilisait, se retrouvant à la rue.
à Bagnols-sur-Cèze, l'enveloppe dédiée aux associations passe de 700 000 euros à
seulement 465 000 euros.)

▪ Gestion des fonds publics

à Perpignan (dirigée par Louis Aliot, VP du RN) : 120 000 € pour 3 santons de 18 m de haut (XXL !) qui seront installés dans l'espace public au moment des fêtes.
à Carpentras : suppression des subventions au Planning familial.
à Nice : suppression de 400 000 € prévus pour les fournitures scolaires et interruption d'une distribution alimentaire pendant l'été.

▪ Façons de parler

À Cagnes-sur-Mer, le maire Bryan Masson s'en prend à la Ligue des droits humains (LDH) et la rebaptise dans une vidéo : « *la Ligue des droits des délinquants* », alors que la LDH conteste devant la justice le couvre-feu imposé aux mineurs de moins de 15 ans.
Ce n'est pas une simple provocation. Lorsqu'un élu attaque ainsi une organisation dont le rôle est précisément de défendre les libertés et de surveiller les pouvoirs, il révèle sa conception du contre-pouvoir : celui qui conteste devient celui qu'il faut discréditer.

Les incendies et l'extrême droite face aux enjeux de changement climatique

L'Office national des forêts (ONF) a déclaré que 98 000 hectares de forêt ont brûlé depuis le début de cette année 2026. La sécheresse, la chaleur et les vents ont pesé de manière importante sur ces phénomènes contre lesquels on peut lutter concrètement.
Or le Rassemblement National et les partis apparentés, malgré leur discours, ont voté, tant au niveau national qu'européen, contre toutes les mesures qui peuvent combattre ces phénomènes et pour les propositions qui vont les aggraver.

Ils ont voté contre :

-toutes les mesures visant à réduire les incendies depuis 2022, dont le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels, la revalorisation de leurs salaires, l'augmentation des moyens,
-la restauration des forêts et écosystèmes dégradés,
-l'accélération du développement des énergies renouvelables
-le soutien aux pratiques agroécologiques,
-le fond social pour le climat de 86 milliards d'euros.



Ils ont voté pour :

-la loi d'urgence agricole qui réintroduit les pesticides et fragilise nos ressources en eau,
-le report de l'application de la loi européenne contre la déforestation, qui vise notamment à restaurer les écosystèmes forestiers dégradés.





L'extrême droite se soucie bien comme de colin-tampon de nos forêts et de nos pompiers ...

Agde affiche les discriminations

Suite à des arrêtés municipaux pris début juillet visant à réprimer des incivilités - des amendes jusqu'à 135 et 150 € sont prévues -, des affiches ont été disposées dans la station et publiées dans le journal municipal.

Première affiche, « Sur les quais c'est à pied ! Ne roulez pas ! » où l'on voit deux jeunes dont un en trottinette, casquette en arrière style jeune des quartiers.

La deuxième c'est *Le Canard Enchaîné*, l'hebdo satirique du mercredi, qui en parle le mieux : « *L'affiche oppose deux personnages marchant en ville torse nu : un malabar blond flamboyant, plaquettes de chocolat à l'air et un homme grassouillet de type méditerranéen, peau fort bronzée et tête coiffée d'un bob beaufisant* », avec ce slogan : « *Gaulé ou pas gaulé, tu restes habillé !* ».

Enfin, sur celle qui a fait le plus réagir, on voit un trio d'hommes au profil maghrébin, sur la plage, autour d'un narguilé dégageant des nuages de fumée et d'une grosse sono. Message : « Ta chicha et ta musique – On n'en veut pas ! » en majuscules avec pour sous-titre « Nos vacances, tu les respectes ! ».

Il est précisé dans tous les médias que ces affiches ont été réalisées par une Intelligence Artificielle, mais les termes des slogans sont repris par le maire Aurélien Lopez-Liguori dans le journal municipal ; il semble aussi que cette IA affectionne les majuscules et les points d'exclamation, ce qui rend l'ensemble agressif ; peut-être la même IA que pour les affiches de la féria de Béziers ?

Les réactions ont été nombreuses, et pas seulement au plan local. Valentin Stel, directeur général de SOS Racisme souligne : l'usage du tutoiement pour des adultes est condescendant et méprisant. Pour Dominique Sopo dans *Le Parisien*, l'arrière-fond raciste est assez clair même si pas explicite… « Pour notre association, nous désapprouvons la réalisation d'affiches stigmatisantes et méprisantes au relent de racisme, produites par la mairie d'Agde. » a déclaré Pascal Lévêque, co-président d'Agde Agora l'Observatoire citoyen.

Les affiches ont été retirées. « *C'est désormais l'arrêté municipal qui marque l'entrée des plages* », a indiqué la mairie dans un communiqué de presse.

Après communication du Siège avec le concours de Sophie Mazas, présidente régionale Languedoc-Roussillon, la LDH au niveau national a décidé d'adresser le 17 août dernier un signalement au parquet de Béziers sur le fondement de la provocation à la discrimination raciale : « *la représentation choisie véhicule des stéréotypes racistes en ce qu'ils associent une communauté à des comportements répréhensibles. (…) En outre cette représentation est accompagnée d'un message consistant à distinguer cette communauté ainsi représentée des autres riverains et vacanciers par l'emploi du tutoiement en opposition aux pronoms personnels « on » et « nous », véhiculant ainsi l'idée que les personnes visées par cette affiche ou pouvant s'y identifier ne sont pas les bienvenues dans la ville. Le sentiment de haine et de rejet suscité à l'égard de ce groupe de personnes est explicite.* »

C'est maintenant au Procureur de la République de Béziers, Arnaud Faugères, de diligenter une instruction ou de classer sans suite.

Agde - Lever de drapeau dans les écoles ?

Le ministre de l'Éducation nationale Edouard Geffray a rejeté, le lundi 31 août 2026, le projet d'Éric Ciotti (UDR) de hisser le drapeau tricolore dans les cours des écoles de Nice lors de cérémonies pendant le temps scolaire.

Qu'à cela ne tienne : Aurélien Lopez Liguori, le maire d'Agde, qui a la même idée en tête, esquive et contre-attaque. C'est sur les temps périscolaires, qui sont du ressort de la municipalité, que le drapeau sera levé avec les enfants chantant *La Marseillaise* le lundi, et baissé le vendredi. Pour appuyer son projet, le maire a lancé une consultation citoyenne. Ce n'est ni un referendum, trop compliqué à cause du calendrier de la campagne présidentielle selon la municipalité, ni même une votation citoyenne : c'est devenu selon le nouveau journal municipal qui en fait sa couverture un « sondage citoyen ». Il faut dire que les premiers jours il y a eu des couacs selon *Midi Libre* : possibilité de voter plusieurs fois, résidence à Agde non vérifiée… L'opposition dénonce un coup médiatique.

Patriotisme, fierté d'être Français : la transmission de ces valeurs revient à l'Ecole selon le maire d'Agde. Mais pour cela faut-il mettre les enfants au garde-à-vous ? Et quid d'autres valeurs, dont la fraternité et la sororité par exemple…

Ciotti d'accord avec Marquès … ou le contraire … ?

Décidément, toutes les Droites sont aux petits soins avec les pêcheurs… Le jeudi 10 septembre (*Midi Libre*), ce sont les « cadres du RN » qui étaient « à l'écoute » des pêcheurs d'Agde, depuis Sébastien Chenu, vice-président de l'Assemblée Nationale, jusqu'au maire Aurélien Lopez-Liguori, en passant entre autres par Manon Bouquin alors députée et candidate aux Sénatoriales. Sébastien Chenu annonçait alors : « *nous allons demander un moratoire pour (…) empêcher la multiplication des normes européennes* ».

Le 19 septembre, c'est le maire de Sète qui lance une tribune (*Nice Matin*) visant à défendre les conditions de travail des pêcheurs en Méditerranée (d'où la banderole sur le fronton de la mairie). 18 maires de droite du littoral méditerranéen y demandent moins de contraintes et davantage d'accompagnement, notamment pour moderniser les navires, réduire leur consommation et permettre le renouvellement des générations. Parmi les cosignataires, figurent David Lisnard, de la droite libérale, et président de l'Association des Maires de France, ou encore Eric Ciotti, maire de Nice et député président de l'Union des droites pour la République, soutien de Marine Le Pen.

Derrière sa jolie formule « *protéger la mer sans condamner ceux qui en vivent* », le texte énonce de grandes évidences, mais les signataires n'ont pas les moyens de leurs déclarations, l'essentiel des règlementations étant du ressort de l'Union européenne. Face aux vraies difficultés de leur profession, les pêcheurs méritent mieux que des opérations de communication, voire de récupération, des Droites unies…

blanc bonnet et bonnet blanc



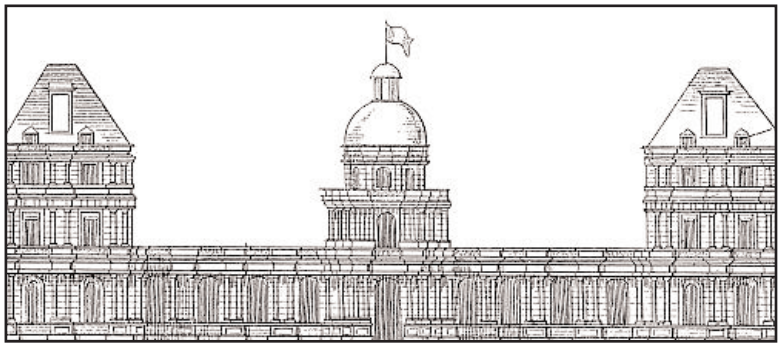
Sénatoriales : le RN «s'incruste»

Le dimanche 27 septembre 2026 a marqué un pas de plus pour l'institutionnalisation du RN. Ce parti a désormais un groupe au Sénat, dénommé « Union Nationale pour les Territoires », qui compte 15 sénateur.ices dont 12 membres du RN, 2 UDR et 1 divers droite ex-LR ; 5 d'entre eux ayant fait une partie de leur carrière chez LR. Ce groupe est présidé par Edwige Diaz, vice-présidente du RN. Parmi les 12 élu.es, 2 étaient députées dans notre région : Sylvie Josserand dans le Gard et Manon Bouquin dans l'Hérault.

Ces résultats sont la conséquence directe de ceux des municipales bien sûr, qui ont apporté des grands électeurs au RN, mais au-delà, dans notre département, le constat est simple : il y avait 13 listes en présence dont 5 classées à gauche, gauche qui perd un siège ! CQFD…

Effet domino : les deux sénatrices élues vont quitter l'Assemblée Nationale où elles seront remplacées par leurs suppléant.es : Laurence Gardet pour le Gard, déjà bien implantée localement, et dans la 4 ème circonscription de l'Hérault, Benoit Gilhet. Agé de 55 ans, ce retraité militaire (21 ème RIMA), ex-adjoint au maire de Saint-Guilhem-le-Désert, est moins connu. Son profil est néanmoins inquiétant : selon Le Canard Enchaîné du 30/09, il aurait relayé en juin dernier une pétition contre la « République islamique de France », « *laquelle assurait que l'islam était incompatible avec les valeurs de la France* ». Le post a disparu du profil Facebook, qui reste très révélateur de la proximité de ce nouveau député avec les thèses les plus nauséabondes des Ciotti et autres Marion Maréchal–Le Pen.

Sources : *La Marseillaise, Le Canard Enchaîné, lcp.fr*



Qui sommes-nous ? une organisation du Collectif se présente : aujourd'hui : *ATTAC*

ATTAC (association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) a été fondée en 1998 en France. Altermondialiste, elle milite pour la justice fiscale, sociale et écologique.
ATTAC est résolument opposée à l'extrême droite.
Pour ATTAC, les programmes économiques du RN et de Reconquête privilégient les intérêts des entreprises et des ménages aisés tout en se présentant comme patriotiques. Ils défendent également la « préférence nationale », qui vise à limiter l'accès des étrangers à certains emplois, logements et prestations sociales.
Ces programmes s'appuient notamment sur des discours autour du « grand remplacement » et du prétendu coût excessif de l'immigration. Pourtant, les données démographiques ne confirment pas l'idée d'un remplacement massif de la population française par les immigrés.
De même, les études économiques ne montrent pas que les immigrés prennent le travail des Français ou provoquent une baisse générale des salaires.
Enfin, l'environnement reste largement absent des propositions des extrêmes droites.

Festival Les Fourmilières

Notre collectif a participé activement au Festival antifasciste et solidaire organisé pour la première fois, à l'initiative de l'association Quartier Généreux de Montpellier, dans plusieurs départements d'Occitanie. A Sète, nous avons voulu allier analyse politique et convivialité.
Le Comoedia, avec le film Le terrorisme de l'ultra droite, réalisé par Raphaël Tresanini et Jean-Pierre Canet, a fait salle comble. Il faut dire que nos oreilles et nos papilles avaient été préalablement régalées par les chants de « A poils et à paillettes », la Chorale féministe et antifasciste de Sète, et par un généreux buffet apéritif.
Nous avons ensuite consacré une soirée à la question de la censure dans les médias avec « Fini de rire !», un documentaire de Jean-Baptiste Rivoire où les histoires d'humour finissent mal…
Et enfin nous nous sommes quitté.es dans le partage et la joie avec le Balèti offert par le groupe « Les marins des Alpes ».



Nous continuerons à prendre part aux rassemblements, manifestations, échanges avec les différents collectifs dans le cadre de la lutte contre l'extrême droite, principalement au niveau départemental et dans le Languedoc-Roussillon.

Prochaine réunion du collectif : le 29 octobre à 18H à Sète
Et pour suivre l'actualité de nos RV (et de tous les événements citoyens) n'oubliez pas de consulter l'agenda participatif de Sète https://agenda-participatif-sete.org/
Retrouvez la Vigie en ligne sur la page que lui offre le média Plurielle info :
https://plurielle.info/lavigie/
Sur cette page vous trouverez également des articles de fond ou des interview inédites.

Vous aimeriez participer, donner un coup de main aux distributions, rejoindre le Comité de rédaction, ou simplement proposer un article, un dessin, venir aux réunions plénières mensuelles, au café des lecteurices, recevoir La Vigie par mail ? Une seule adresse :

seteluttecontrelextremedroite@gmail.com

Organisations sétoises membres du Collectif :

Associations et collectifs : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, Association de défense des marins abandonnés, AFPS Sète bassin de Thau, Association Républicaine des Anciens Combattants, ATTAC, la Baraquette citoyenne, la Cimade, le Collectif Cessez-le-feu à Gaza, le Collectif de Lutte des travailleuses de l'art, Collectif Sète Terre d'Accueil, Droit Au Logement, Emmaüs Frontignan, Familles Laïques, Greenpeace Sète, la Libre Pensée, le Cyclo, les Amoureux de la Vie, les Bons Samaritains, Ligue des Droits de l'Homme/des droits humains, Mouvement pour la Paix, Nouvelle Page, Pastorale des Migrants, Remue Méninges, Rencontres citoyennes, Visites citoyennes du CRA de Sète, Welcome Thau Syndicats : CGT, FSU Partis politiques : GSDS, L'Après 34, Les Ecologistes, LFI, NPA, PCF, Place Publique.

La Vigie